



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37
Date convocation : 8 juin 2023
Date d'affichage : 8 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/077	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT GESTIONNAIRE COMPTABLE AVEC LA COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-BOIS
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention portant définition des conditions de la mise à disposition de l'agent gestionnaire comptable de la commune de Villaines-sous-Bois,

Vu l'avis favorable de la commission Mutualisation en date du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

Considérant les besoins de renfort en effectif du service comptabilité, pendant le congé maternité de l'un de ses agents, à compter du mois de juillet 2023 jusqu'en janvier 2024,

Considérant par ailleurs, la proposition de la commune de Villaines-sous-Bois de mutualiser l'un de ses gestionnaires comptables,

Considérant les contraintes et nécessités du service comptable et notamment le respect du délai de paiement des tiers,

Il est proposé de faire formaliser cette mutualisation avec la commune de Villaines-sous-Bois à partir du 15 juin 2023 et ce jusqu'au plus tard au 29 février 2024, sur quatre jours par semaine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de l'agent gestionnaire comptable de la commune de Villaines-sous-Bois auprès de la C3PF,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin